

Jérôme Kerviel va devoir se présenter au commissariat de Menton avant dimanche

L'ex-trader a entrepris un voyage à pied entre Rome et la France d'où sa convocation à Menton.

Jérôme Kerviel devrait bientôt être placé en détention. Avant cela, l'ex-trader de la Société Générale a été convoqué au commissariat de Menton, dans les Alpes-Maritimes. Il doit s'y présenter avant dimanche au plus tard. La demande émane du parquet et suit la procédure de l'affaire. Actuellement, Kerviel est en Italie ayant entrepris un voyage à pied entre Rome et la France. L'ancien trader devrait franchir la frontière et arriver à Vintimille samedi vers 15 heures.

S'il ne se présentait pas, la police devra intervenir, précise la convocation. La cour de Cassation a validé sa condamnation à trois ans de prison, mais cassé les dommages et intérêts de 4,9 milliards d'euros. Jérôme Kerviel devra exécuter sa peine dès que la décision de la Cour de cassation lui sera notifiée. Elle devrait arriver dans les prochains jours.

Il y a quelques semaines, l'ex-trader avait confié : "je suis à la disposition de la justice française, je ne cherche pas à fuir. En revanche, je continue ma marche. Il me faut juste un peu de temps pour rentrer à Paris à pied".